St-Léger sous Cholet
Equilibre et Qualité de vie

PROCÈS-VERBAL
du Conseil municipal de ST- LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014 - 18h30

L'an Deux mille quatorze, le cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt sept août, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Camille OGER, Valérie MORILLON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Jean-Robert TIGNON, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4/07/2014

Adopté à l'unanimité.

2 – RAPPORT ANNUEL 2013 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M. Christian USUREAU, adjoint au Maire, présente le rapport 2013 sur le service public de l'eau potable élaboré par le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire (SMAEP) :

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

122 879 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	48 228	48 886	+1,36 %
Nombre d'abonnements non domestiques	30	33	+10,00 %
Nombre total d'abonnements	**48 258**	**48 919**	**+1,37 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit			
Volume importé	7 326 121	7 330 766	+0,06 %
Volume exporté	- 668 402	- 754 586	+12,89 %
Volume mis en distribution	**6 657 719**	**6 576 180**	-1,22 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	5 038 322	5 001 258	-0,74 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	336 860	331 112	-1,71 %
Volume total vendu aux abonnés	**5 375 182**	**5 332 370**	**-0,80 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 102 m³ par an. Elle était de 104 m³ en 2012.

Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels = 365 jours.

LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	3 405,0	3 409,0	+0,12 %

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2013	1er jan 2014	Variation
Exploitant	160,48	147,50	-8,09 %
Collectivité	34,00	34,00	0,00 %
TVA	10,70	9,98	-6,73 %
Total [€ TTC]	**205,18**	**191,48**	**-6,68 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-6,67 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,60 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0016 €/l

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.
Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	195	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	211	0	100 %	

Le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport.

3 – RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Robert TIGNON, Conseiller délégué, présente le rapport 2013 du service public de l'assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération du Choletais :

Description du service

Cholet-Puy-Saint-Bonnet : contrat d 'affermage à Lyonnaise des Eaux jusqu'au 30 juin 2015.

Autres communes : régie avec prestation de services à SAUR jusqu'au 30 juin 2015.

SPANC : régie avec prestation de services à Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 décembre 2014.

Description du patrimoine

- 786 km de réseaux eaux usées, pluviales et unitaires,
- 52 postes de refoulement d'eaux usées,
- 10 bassins de stockage-dépollution Cholet (2), La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Saint-Christophe-du-bois,
- 14 stations d'épuration (de 50 à 116 000 équivalents-habitants).

Faits marquants

Travaux de renouvellement sur la CAC :

- Renouvellement clapet type Tideflex en diamètre 800 mm sur le trop plein du poste transfert général de St Antoine à Cholet.
- Renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires sur 3 253 ml et des réseaux d'eaux pluviales sur 2 424 ml sur une vingtaine de chantiers.
- Renouvellement d'une pompe eau industrielle à la station d'épuration du May-sur-Evre.
- Renouvellement d'un satellite de télégestion et d'un automate d'irrigation à la station d'épuration de Vezins suite à orage.
- Renouvellement d'un compresseur et d'un groupe de compression au poste de refoulement pneumatique de La Séguinière suite à incendie.
- Station d'épuration des Cinq Ponts : début des travaux du nouveau local eau industrielle pour accueillir un nouveau ballon antibelier.
- Renouvellement du poste de refoulement du Stade au May-sur-Evre.

Exploitation – Faits particuliers :

- Mise en place de détecteurs de fumée dans les locaux des postes de refoulement pneumatique (La Séguinière et Mazières-en-Mauges).
- Renforcement des suivis analytiques (Vezins et Chanteloup-les-bois).
- Création d'un poste de refoulement à Vezins en remplacement du poste de refoulement existant rue du Chapelet afin de collecter le nouveau lotissement de la Gagnerie.
- Expertise judiciaire sur la non-conformité du fonctionnement de la station d'épuration de Vezins.
- Réparation tamis et vis compacteuse de la station d'épuration de Trémentines.

Etudes :

- Etude sur la production d'hydrogène sulfuré au poste de refoulement du Nivernais.

Début des travaux :

- Poste de transfert des eaux usées du Puy-Saint-Bonnet vers Cholet
- Nouvelle station d'épuration de Nuaillé
- Bassin de stockage-dépollution de la Rochejacquelin à Nuaillé
- Poste de refoulement du Chêne-Rond à Nuaillé

Suivi des réseaux de collecte

- le linéaire de réseaux curés préventivement est de 66 319 ml (8,43 % du linéaire total)
- le linéaire de réseaux inspectés par ITV est de 14 494 ml
- 727 enquêtes de conformité
- 471 avis sur DICT
- 118 avis sur permis de construire
- 91 nouveaux branchements
- 210 remplacements de fontes de voirie

Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2013 et 2014

(hors redevances modernisation des réseaux - 0,19 €/m³)

Service Assainissement	1er janvier 2013 € TTC/m³	1er janvier 2014 € TTC/m³	Variation
Cholet *	2,09 €	2,17 €	3,58 %
Nuaillé	1,85 €	2,07 €	11,89 %
Autres communes	2,01 €	2,07 €	2,99 %

** Pour Cholet : TVA 7 % en 2013 et 10 % en 2014 – Pour les autres communes : aucune TVA*

Les augmentations sont justifiées par le besoin de financement des travaux d'assainissement effectués dans les différentes communes telle Nuaillé cette année, et avec un objectif d'harmonisation des tarifs assainissement sur le territoire communautaire.

Synthèse financière du service public d'assainissement collectif résultats cumulés

	Résultat cumulé au 31/12/2012	Part du résultat de l'exercice N-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé au 31/12/2013	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2013 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	- 2 367 409,78 €	0 €	- 472 540,69 €	- 2 839 950,47 €	1 539 269,39 €	-1 300 681,08 €
Fonctionnement	1 640 535,85 €	923 889,12 €	1 443 782,23 €	2 160 428,96 €	0	2 160 428,96 €
TOTAL	**- 726 873,93 €**	**923 889,12 €**	**971 241,54 €**	**-679 521,51 €**	**1 539 269,39 €**	**859 747,88 €**

Le résultat global du service de l'assainissement collectif s'établit à + 859 747, 88 €, et permet de financer la fin du programme de rénovation des stations d'épuration.

Service Public d 'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

- Au total 2 218 installations existantes,
- En 2013 :
  - réalisation de 92 contrôles sur installations neuves dont 56 conceptions et 36 réalisations,
  - réalisation de 473 contrôles périodiques et initiaux dont 180 « priorité 3 », 273 "priorité 2" et 20 "priorité 1".
- Nouveau règlement et nouveaux tarifs

	1er janvier 2013	1er août 2013
- visite diagnostic	70,00 € net	140,00 € net
- contrôle de conception	70,00 € net	70,00 € net
- contrôle de réalisation	70,00 € net	70,00 € net
- contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € net	70,00 € net
- contre visite	50,00 € net	35,00 € net

Création de nouveaux tarifs au 1er/08/2013

Synthèse financière du service public d'assainissement non-collectif (résultats cumulés)

	Résultat au 31/12/2013	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultats de l'exercice 2013	Résultat cumulé au 31/12/2013 (y compris les restes à réaliser
Investissement	8 692,00 €	0 €	1 881,62 €	10 573,62 €
Fonctionnement	10 167,60 €	0 €	1 731,24 €	11 898,84 €
TOTAL	18 859,60 €	0 €	3 612,86 €	22 472,46 €

Le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport.

4 – RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Monsieur Jean-Robert TIGNON, Conseiller délégué, présente le rapport 2013 sur le service public des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du Choletais compétente :

Modalités de collecte et traitement

	Prestataire	Traitement
Ordures ménagères Résiduelles	**Collecte :** . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées **Transfert :** Valor3E (St Germain) **Traitement :** Valor3E (Lasse, La Séguinière, Bourgneuf en Mauges)	42,38 % par valorisation énergétique à Lasse et Couëron 47,35 % par tri mécano-biologique àBourgneuf-en-Mauges 10,27% par enfouissement à La Séguinière et La Poitevinière
Tri sélectif (emballages)	**Collecte :** . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées **Traitement :** Brangeon Environnement (centre de tri du Cormier)	Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco Emballages et/ou par la CAC

Verre (215 colonnes à verre)	**Collecte et stockage :** Brangeon Environnement	Recyclage à Villeurbanne Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Déchets provenant des 2 déchèteries et des 11 éco-points	**Gestion, collecte et traitement :** Brangeon Environnement	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC et/ou certains éco-organismes
Collecte et traitements des déchets d'activité de soins produits par les particuliers	**Collecte :** en apport volontaire dans les pharmacies du territoire **Traitement** : SOCCOIM	Incinération au Mans
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	**Collecte :** en régie en porte à porte **Traitement** : Fers	Compostage à Cholet

Évolution des tonnages

- Augmentation des tonnages collectés sur le territoire de la CAC (+ 1,56 % par rapport à 2012),
- Réduction des ordures ménagères résiduelles (bac marron : - 2,10 % par rapport à 2012),
- Forte augmentation des tonnages collectés en déchèteries (+ 6,88 % par rapport à 2012).

	OMR	EM	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services	Total
2012	16 247 T	5 104 T	2 499 T	20 645 T	2 508 T	47 003 T
2013	15 905 T	4 923 T	2 542 T	22 066 T	2 299 T	47 735 T
Evolution	- 2,10 %	- 3,54 %	+ 1,69 %	+ 6 88 %	- 8,33 %	+ 1,56 %

Évolution tonnages collectés OMR

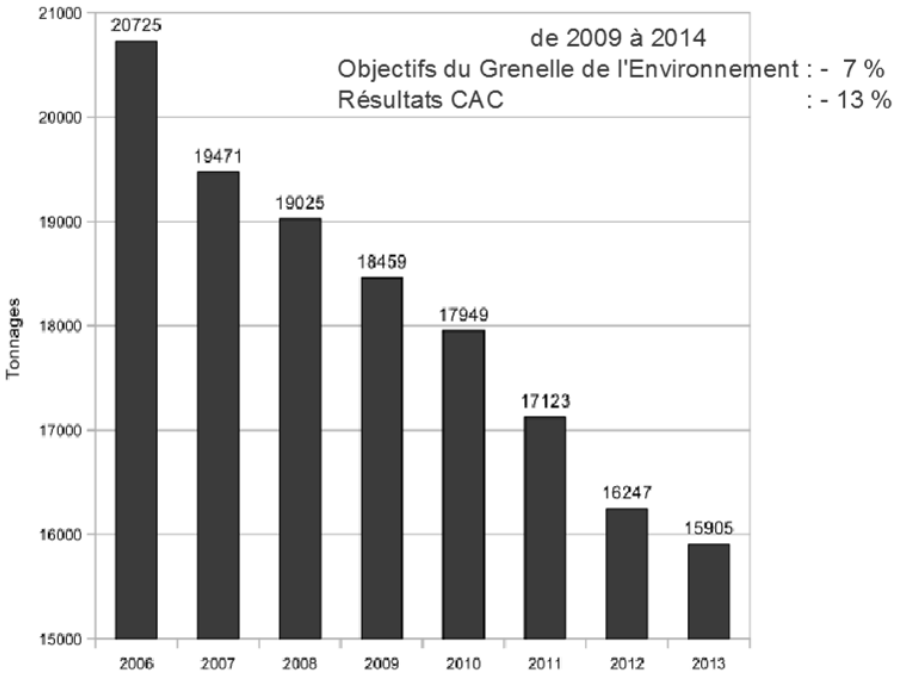

Évolution tonnages collectés EM (+ verre)

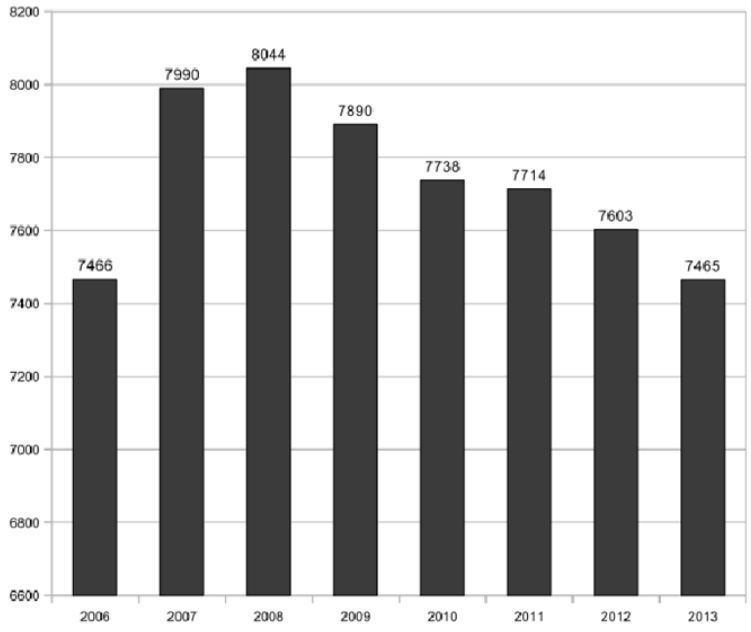

Bilan flux déchèteries et éco-points

	Déchèteries Cholet	Eco-points
Ferrailles – batteries	724	-
Cartons	387	105
Gravats	4 886	1 231
Déchets végétaux	5 545	2 816
Bois traité	1 689	381
Tout-venant	2 051	659
DDM	92	-
Fibro-ciment	116	-
Bâches plastiques	8	-
D3E	546	-
Plastiques rigides	115	-
Bidons plastiques	8	-
Démantèlement	298	-
Déchets réutilisables	21	-
Autres (huiles, piles, ampoules)	22	-
Total Déchèteries (T1)	**16 508**	**5 192**
	21 700	
Total Textiles (T2)	**229**	
Total biodéchets (T3)	**137**	
TOTAL GENERAL (T1 + T2 + T3)	**22 066**	

Évolution tonnages déchèteries et éco-points

	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Evolution 2013/2012
Déchets végétaux *	7 707	8361	+ 8,48 %
Gravats	5 692	6117	+ 7,46 %
Tout Venant	3 020	2710	- 10,26%
Ferrailles	780	724	- 7,18 %
Bois traité	1 946	2070	+ 6,37 %
cartons	489	492	+ 0,61 %
DDS	73	92	+ 26,03 %
Bâches plastiques	5	8	+ 60 %
Fibrociment	111	116	+ 4,50 %
D3E	505	546	+ 8,12 %
Démantèlement	16	298	+ 1 762,5 %
Plastiques rigides	3	115	+ 3 733 %
Bidons plastiques	1	8	+ 700 %
Déchets réutilisables	12	21	+ 75 %
Autres (huiles, piles...)	34	22	- 35,29 %
Sous-total déchèteries éco-points	**20 394**	**21 700**	**+ 6,40 %**
Dont total valorisable **	*11 571*	*12 757*	*+ 10,25 %*
Pourcentage valorisable	*56,74 %*	*58,79 %*	
Biodéchets	149	137	- 8,05 %
Textiles	102	229	+ 124,51 %
Sous-total Biodéchets et textiles	**251**	**366**	**+ 45,82 %**
TOTAL GENERAL	**20 645**	**22 066**	**+ 6,88 %**

Faits marquants

COLLECTE EN PORTE A PORTE

- ⇨ Remplacement de 1 benne à ordures ménagères (26 T) pour la collecte traditionnelle des déchets.
- ⇨ Sensibilisation au tri des biodéchets dans les lycées, collèges, écoles primaires et IME (soit 17 établissements).
- ⇨ Facturation de la redevance spéciale déchets non ménagers auprès de 148 usagers.
- ⇨ Mise en place de la collecte sélective des emballages dans les ZI des communes rurales.

COLLECTE PAR APPORTS VOLONTAIRES

- ⇨ Poursuite de la collecte itinérante de D3E dans les communes rurales, en collaboration avec Emmaüs.
- ⇨ Mise en place d'un nouveau mode de collecte des plaques de fibrociment amiante sur la déchèterie du Cormier à Cholet..
- ⇨ Extension du service de collecte des déchets par colonnes d'apports volontaires semi-enterrées ou enterrées, pour les habitants résidant en habitat collectif (externalisation des locaux poubelles Sèvre Loire Habitat), soit au total 130 colonnes semi-enterrées ou enterrées.

ETUDES – MARCHES

- ⇨ Approbation du programme de travaux pour la construction de 3 nouvelles déchèteries rurales lors du Conseil de Communauté du 23 mai 2013.
- ⇨ Poursuite de l'étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de la CAC et en juillet, décision de report de son application.
- ⇨ Mise en oeuvre et bilan de caractérisation d'échantillons de la collecte OM et des tout-venants des déchèteries (MODECOM).
- ⇨ Lancement d'un appel d'offres pour l'accompagnement des sites de "compostage partagé" et pour les formations des "référents de site de compostage".

MODECOM synthèse des résultats OMR

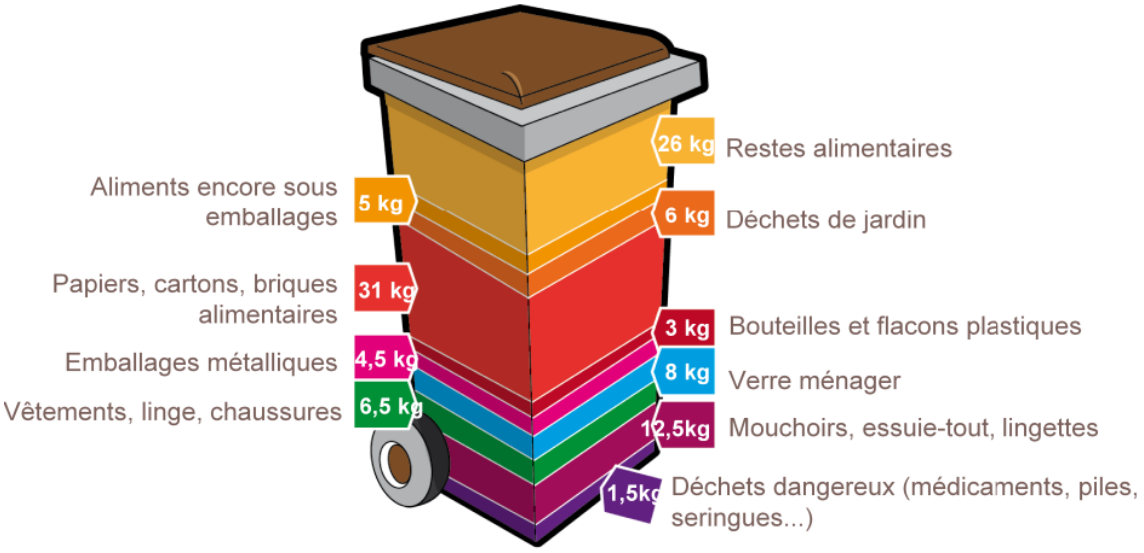

COMMUNICATION

- ⇨ Animations dans les classes maternelles et primaires (CP) par l'association "Bobo Planète".
- ⇨ Animations dans les lycées pour la lutte contre le gaspillage du pain.
- ⇨ Animations pour la Semaine Européenne sur la réduction des déchets et la Journée de la mobilité (pour les CM2).
- ⇨ Parution hebdomadaire d'articles sur les déchets dans le Synergence Hebdo.
- ⇨ Lancement des nouvelles animations scolaires pour les primaires (avec 1 catalogue d'animations).
- ⇨ Lancement de la nouvelle campagne d'affichage sur les bennes de collecte.

PREVENTION

- ⇨ Prolongation de la campagne de promotion du compostage domestique, lancée en 2010, en remettant aux usagers des bons de réduction de 20 € pour l'achat d'un composteur.
- ⇨ Compostage partagé : mise en place d'un pavillon de compostage au restaurant scolaire de La Séguinière en juin 2013 (25 kg/jour pour environ 350 élèves).
- ⇨ Poursuite de l'étude de deux autres projets de compostage partagé (résidence le Soleil à Cholet et résidence des Hortensias au May-sur-Evre).

Positionnement de la CAC par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement (2009-2014)

Rappel des objectifs :

1. réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage : -15 %
2. réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années,
3. orienter vers la valorisation matière et organique 35 % des DMA d'ici 2012 et 45 % en 2015,
4. atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 %.

Objectif	2009	2013	Résultats CAC %
1 (-15 %)	30 178 T	20 937 T	- 30,62 %
2 (-7 %)	26 349 T	23 370 T	- 11,30 %
3 (+ 45 %)	33,94 %	49,34 %	+ 45,37 %

En ce qui concerne l'objectif n°4, le taux national de recyclage des emballages ménagers en 2012 est de 67 %. les performances varient par matériau : acier : 97 %, aluminium 32 %, bouteilles et flacon plastiques : 49 %, briques alimentaires : 45 %, Papier-carton : 67 %, verre : 86 %.

Synthèse financière (résultats cumulés)

	Résultat cumulé au 31/12/12	Part du résultat de l'exercice n-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé au 31/12/13	Soldes restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/13 y compris restes à réaliser
Fonctionnement	7 995 300,54 €	0 €	582 379,08 €	8 577 679,62 €	0 €	8 577 679,62 €
Investissement	85 253,75 €	0 €	-57 504,75 €	27 749,00 €	69 807,53 €	97 556,53 €
TOTAL F + I	**8 080 554,29 €**	**0 €**	**524 874,33 €**	**8 605 428,62 €**	**69 807,53 €**	**8 675 236,15 €**

Les chiffres des tableaux font apparaître un excédent exceptionnel de 8 675 236,15 € sur l'exercice 2013.

Cet excédent a pour but de financer les investissements à venir tels que : la construction d'un centre technique, la construction de déchèteries rurales et la mise en place de contrôles d'accès.

Le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport.

5 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
Ouverture des postes d'animateurs

Monsieur le Maire indique que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en fin d'après-midi, nécessite le recrutement d'une douzaine d'animateurs choisis par l'AELA, en plus du personnel communal ou celui de l'AELA. Ils seront gérés administrativement et payés par la Commune.

Il s'agit soit de CDD, soit d'une convention de mise à disposition par l'association Professions Sports et Loisirs. Le niveau de rémunération varie en fonction de la qualification et de l'expérience :

	Nombre au 02/09/2014	Salaire brut horaire
Adjoint d'animation 2ème classe (non diplômé)	1	9,65
Animateur (diplômé débutant)	1	9,8
Animateur principal 2ème classe (diplômé avec expérience)	3	9,98
Éducateur principal 2ème classe, sportif ou culture	5	14,29

A l'unanimité, le Conseil municipal **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour un an** :
- **POUR RECRUTER** les agents nécessaires à tout accroissement de l'activité des services.
- **POUR SIGNER** la convention avec l'association Professions Sports et Loisirs.

6 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
Convention de mise à disposition avec l'école privée

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée « Les Tilleuls » est volontaire pour appliquer les nouveaux rythmes scolaires et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Comme pour les écoles publiques, les plus jeunes enfants resteront dans les locaux scolaires lors des TAP afin de leur éviter trop de déplacements et de fatigue.

Comme les TAP sont un service communal, l'utilisation de certains locaux de l'école privée nécessite une convention. Elle précise les conditions d'utilisation des salles et du matériel par les animateurs :

. Salles et matériel possibles : Salle de motricité avec les bancs, sanitaires des maternelles, salle informatique avec chaises, tables et ordinateurs, sanitaires des primaires, la cour de récréation et le préau

. Mise à disposition à titre gracieux

. Planning annuel d'utilisation

. Utilisation sous la responsabilité de la Commune

. Durée de la convention : 12 mois à compter du 2 septembre 2014 avec tacite reconduction

. Dénonciation possible par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la fin de l'année scolaire

A l'unanimité, **le Conseil Municipal DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour signer la convention.**

7 – SIEML
Borne de recharge électrique

Monsieur Christian USUREAU, adjoint au Maire, rappelle que dans sa séance du 7 février 2014, le Conseil Municipal avait validé la prise de compétence du SIEML pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques.
Néanmoins la Commune n'avait pas souhaité adhérer à ce projet car le SIEML proposait de réaliser les investissements et de laisser les coûts de fonctionnement aux Communes, ce qui impliquait des dépenses récurrentes.

Par un courrier du 20 juin 2014, le Syndicat nous informait de son changement de position : il prendrait en charge la totalité des frais de fonctionnement et les ¾ de l'investissement.
La part de la Commune serait donc de 2 650 € HT pour une borne avec deux prises de branchement.

Par 18 voix pour et 5 contre :
le Conseil Municipal revoit sa position en adhérant au projet de borne de recharge électrique.

Il s'agit en effet d'un coût pour la Commune, qui ne se reproduira pas.
Ce projet participe à une démarche de développement durable.

8 – SEVRE LOIRE HABITAT
Vente de 8 logements locatifs

Monsieur le Maire indique que la Commune est propriétaire de 8 logements sociaux square des Paganes (4 T3 et 4 T4).

La gestion est assurée par Sèvre Loire Habitat.

La commune souhaite les vendre pour financer une partie de la construction de la salle des fêtes.

Par une décision de juillet dernier, Sèvre Loire Habitat propose finalement la somme de 640 000 € soit 80 000 € par logement (les frais notariés étant supportés par l'Office).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la vente des 8 locatifs square des Paganes à l'organisme HLM SEVRE LOIRE HABITAT au prix de 640 000 € l'ensemble.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer l'acte.

9 – INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'en début de chaque mandat, la Commune est sollicitée pour accorder ou non des indemnités de conseil au receveur municipal.

Selon l'arrêté du 16 décembre 1983 : *« outre les prestations obligatoires qui résultent de sa fonction de comptable, le receveur municipal est autorisé à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :*

- *L'établissement des documents budgétaires et comptables*
- *La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,*
- *la gestion économique, (…),*
- *La mise en œuvre de réglementations économiques, budgétaires et financières".*

Ces prestations sont facultatives et donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Elle se calcule en pourcentage des dépenses des 3 derniers budgets.

Pour St Léger sous Cholet en 2014, le maximum des indemnités à verser à Madame OLLIVIER Lydia serait de 541,46 € brut/493,51 € net.

Par 17 voix pour, 3 contre et 3 abstentions :
le Conseil municipal ATTRIBUE 50% du maximum des indemnités de conseil à Mme Lydia OLLIVIER, receveur municipal, au vu de son implication dans les différents dossiers, les réunions d'informations et de conseils pour le personnel et les maires…

10 – FOYER D'ANIMATION POUR PERSONNES AGEES Amortissement des "subventions" versées

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, la Commune a participé financièrement à la construction de 5 logements locatifs par Sèvre Loire Habitat rue de la Ferronnière, et d'un foyer d'animation pour personnes âgées par la CAC.

Cette participation a notamment fait l'objet d'un remboursement sous la forme de « subventions d'investissement », pour la somme de 76 858,07 €.

Les règles comptables obligent à amortir cette dépense, sachant qu'il s'agit d'une opération neutre budgétairement (les dépenses et les recettes s'équilibrent).

A l'unanimité, le Conseil municipal :
- **FIXE** la durée d'amortissement à 1 an pour apurer rapidement
- **MODIFIE** le budget principal de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Art.6811 Dotation aux amortissements	+ 76 859		Art.28041511 Amortissement *Biens mobiliers, matériel , étude à un organisme public*		+ 48 140
Art.023 Virement à la section d'investissement	- 76 859		Art.280421 Amortissement *Biens mobiliers, matériel , étude à un organisme privé*		+ 28 719
			Art.021 Virement de la section de fonctionnement		- 76 859

11 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie sollicite le Conseil pour admettre en non-valeur (annuler) une recette de 272,70 €.
Il s'agit d'une dette de restaurant scolaire d'une famille en surendettement envers laquelle un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcé.

Cette décision entraine l'effacement de plein droit de toutes les dettes non professionnelles.

A l'unanimité, **le Conseil municipal ADMET en non-valeur la somme de 272.70 €.**

12 – SUBVENTION AU BE-LEGER FOOTBALL CLUB (Transport des joueurs)

Monsieur Jean-Pierre JOSELON, adjoint au Maire, rappelle que conformément à une convention signée en 2007 avec l'association BE-LEGER FOOTBALL CLUB et la Commune de BEGROLLES EN MAUGES, la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET participe financièrement au transport des jeunes lorsque les entraînements se déroulent à BEGROLLES EN MAUGES et au MAY SUR EVRE, à hauteur d'un tiers de la dépense totale avec un maximum de 925 €.

Pour la saison 2013-2014 et au vu des factures du transporteur, le coût total s'élève à 1 190 €, soit 396 € à la charge de St-Léger.

A l'unanimité, **le Conseil municipal AUTORISE le versement de la subvention à l'Association BE-LEGER FOOTBALL CLUB.**

13 – TAXE D'AMENAGEMENT Exonération des abris de jardin

Monsieur Christian USUREAU, adjoint au Maire, indique que la Taxe d'Aménagement, en vigueur depuis 2012, est prélevée sur les propriétaires de nouvelles constructions. Elle remplace notamment la Taxe Locale d'Equipement (TLE) mais son nouveau mode de calcul entraîne l'imposition beaucoup plus forte de certaines constructions, dont les abris de jardin.

Exemple de nouvelles impositions d'abris de jardin (taux actuel de 2,5%) :

Surface de l'abri de jardin	Part communale de la T.A.
7 m²	125 €
10 m²	181 €
11 m²	199 €
18 m²	326 €

Année	Nombre d'abris de jardin non taxés	Nombre d'abris de jardin taxés	Montant total de la part communale T.A.
2013	7	3	579 €
2014 Du 1er janvier au 5 septembre	2	1	125 €

Depuis la réforme du 29 décembre 2013, la Commune a la possibilité d'exonérer de la Taxe d'Aménagement de 1 à 100% de la surface fiscale des abris de jardin inférieure ou égale à 20 m².

Lors d'un vote à main levée, les conseillers adoptent la position suivante :
- Exonération de 50 % 9
- Exonération de 100 % 11
- Abstentions 3

Le Conseil municipal **DECIDE donc d'exonérer de 100 % la surface fiscale des abris de jardin soumis à déclaration préalable.**

14 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

14.1 – CADRE DE VIE

Les travaux de la salle des fêtes ont commencé.

14.2 – VIE SOCIALE

TAP : bon démarrage, avec des calages inévitables au niveau des salles et des groupes des plus petits.

14.3 – VIE ASSOCIATIVE

Propositions définitives du groupe de travail pour les tarifs de la salle des fêtes, à présenter au Conseil d'octobre.

15 - CALENDRIERS

SEPTEMBRE

- **Samedi 6** : Conseil Municipal d'Enfants – 10h30
- **Lundi 8** :
  - Commission Intercommunalité – 19h30
  - Commission Vie Sociale – 20h00
- **Mercredi 10** : réunion PLU – 18h
- **Lundi 15 :** Conseil CAC – 18h30
- **Samedi 20** :
  - Conseil Municipal d'Enfants – 10h30
  - Inauguration du pont du Petit Anjou et du passage de la gare : RV à 10h45 à la Mairie

OCTOBRE

- **Vendredi 3** : Conseil Municipal – 20h00
- **Lundi 6**:
  - Bureau CAC – 18h00
  - Commission Cadre de Vie– 20h30
- **Mercredi 8** : Commission Vie Associative/Communication– 20h30
- **Lundi 13**:
  - Commission Intercommunalité – 19h30
  - Commission Vie Sociale – 20h00
- **Lundi 20 :** Conseil CAC – 18h30

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

REMERCIEMENTS ET DECORATION DES ELUS DU MANDAT PRECEDENT